

SEANCE DU 22MAI 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le seize mai deux mille douze par Monsieur Patrick le Guillou, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Le Guillou Patrick, Stéphan Jacques, Copin Bernard, Le Goff Joël, Parent Dominique, Guillière Jacques, Mesdames Salaün-Le Pensec Brigitte, Kérinec-Madec Marie-Paule, Bourlès-Frapart Annie, Ménez-Terrien Christelle.

ABSENTS, EXCUSES ET REPRESENTES :

Messieurs Lechelle Bruno, Bouisseau Gérard, Madame Herrou - Renzonnet Carine

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Bourlès-Frapart Annie

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2012

DELIBERATION N° 1

Objet : projet de construction de la bibliothèque municipale – demande de subventions

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 18 octobre 2010 concernant le projet de construction d'une bibliothèque municipale ainsi que celle du 13 décembre 2010 portant sur le choix de l'architecte.

Après étude,

- Le choix de l'implantation s'est porté sur la parcelle de la bibliothèque actuelle près de l'agence postale communale pour la qualité du site, à savoir :
 - accessibilité : terrain plat et connecté à la voirie
 - stationnement à proximité en nombre
 - accroche urbaine : centralité : regroupement des équipements
 - visibilité depuis l'espace public
 - orientation de la parcelle
- et le coût financier a été revu à la baisse.

Le coût des travaux de construction s'élève à :

- 146 500.00 € H.T
- 175 214.00 € T.T.C

Option chauffage :

- 32 000.00 € H.T
- 38 272.00 € T.T.C

Le coût des honoraires (architecte, dossier subvention, étude de sol, bureau de contrôle, SPS) s'élève à :

- 44 587,00 € H.T
- 53 326.00 € T.T.C

SOIT une enveloppe globale de :

- 223 087.00€ H.T
- 266 812 00€ T.T.C

Pour ce faire, il demande l'autorisation au conseil municipal de transmettre un dossier de demande sollicitant l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général du Ministère de l'Intérieur et du Sénat. Il précise que cette dépense a été inscrite au BP 2012 en investissement.

Plan financier : (base sur prix H.T)

- | | |
|--|---------------------------------|
| - autofinancement 35 % | 88 295.00 € |
| - subvention conseil général 30 % | 66 926.00 € |
| - subvention Région - pays de Brest : 15 %
estimation) | 23 250.00 € (montant retenu sur |
| - subventions exceptionnelles
près du Ministère de l'Intérieur : 10 % | 22 308.00 € |
| près du Sénat (enveloppe parlementaire) 10% | 22 308.00 € |

Date d'exécution des travaux :

- début : septembre 2012
- fin : juillet 2013

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter le conseil régional, le conseil général , le ministère de l'intérieur et le sénat pour l'opération citée ci-dessus et valide le plan de financement.

Le Maire
P. Le Guillou

Affiché et transmis le 23 Mai 2012 à la Préfecture du Finistère.

SEANCE DU 22 MAI 2012

DELIBERATION N° 2

OBJET : convention de participation financière de l'Etat/Ministère de la défense

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention établissant les modalités de participation financière de l'Etat/Ministère de la défense aux travaux de réalisation du réseau d'évacuation des eaux usées par la commune de Roscanvel à hauteur de 250 000.00 € HT.

Aussi, le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la proposition du Maire.

Le Maire,
P. Le Guillou

SEANCE DU 22 MAI 2012

DELIBERATION N° 3

Objet : décision budgétaire modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable et M 49

Vu le budget assainissement,

Suite au vote du budget, il s'avère que le montant des dépenses imprévues est trop important, il ne peut pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles soit 4 170,00 €. Or sur le budget, il est indiqué : 5 000,00 €. Aussi, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante

<u>CHAPITRES</u>	<u>COMPTES</u>	<u>INTITULE</u>	<u>MONTANTS</u>
022		Dépenses imprévues	- 830.00
011	6156	Entretien et réparations	+ 830.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve la décision modificative visée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en place de la présente décision.

Le Maire,
P. Le Guillou

SEANCE DU 22 MAI 2012

DELIBERATION N°4

Objet : attribution de subventions

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget du 04 avril dernier, des subventions pour les budgets CCAS et assainissement ont été approuvées.

Afin de pouvoir effectuer le versement de ces subventions sur ces budgets, il est nécessaire de rédiger une délibération.

Aussi, il propose que soient versées pour l'année 2012 les sommes suivantes sous forme de subventions, à savoir :

Montants	Organismes	Imputations budgétaires
1 864.06 €	Budget ccas	657362
12 124.54 €	Budget assainissement	657364

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la proposition du Maire.

Le Maire,
P. Le Guillou

SEANCE DU 22 MAI 2012
DELIBERATION N°5-1

Objet : extension du bâtiment abritant le centre nautique de Roscanvel pour une création de sanitaires et douches pour l'école de voile - exercice 2012

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal la délibération du 11 janvier 2012 concernant une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour un projet d'extension du bâtiment abritant le centre nautique de Roscanvel pour une création de sanitaires et douches pour l'école de voile.

Par courrier en date du 25 Janvier 2012, Monsieur Le Maire a adressé une demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Général. Une délibération est également nécessaire pour la constitution du dossier. Afin de régulariser la situation, Monsieur Le Maire refait une délibération.

Le coût total des travaux de construction s'élève à :

- 29 276.03 € H.T
- 35 014.13 € T.T.C

Pour ce faire, il demande l'autorisation au conseil municipal de transmettre un dossier de demande pour l'obtention d'une subvention auprès de la DDEI – service mer - du Conseil Général de Quimper.

Cette dépense a été inscrite au BP 2012 en investissement.

Plan financier : (base sur prix H.T)

- autofinancement 60 % : 18 420.82 €
- subvention DETR 20 % : 5 000.00 € (montant attribué)
- subvention conseil général 20 % : 5 855.21 €

Date d'exécution des travaux :

- début : Avril 2012
- fin : Juin 2012

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention près du conseil général pour l'opération citée ci-dessus

Le Maire,
P. Le Guillou